80e ANNEE. — N° 94.

DIMANCHE 11 AOUT 1940.

30 c.

Journal du Lot

30 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....	3 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LE COMMENCEMENT

On a bien raison de dire que la décadence de notre enseignement, qui s'est progressivement dégradé et qui n'a pas su préparer notre peuple à ses devoirs, n'est pas seulement la faute des maîtres. Elle est aussi la faute du régime électif et des hommes politiques, qui en étaient à la fois les esclaves et les exploiteurs.

Là comme ailleurs, l'intrusion permanente des parlementaires dans tout ce qui ne les regardait pas produisait ses effets inévitables de désordre et de démoralisation en ruinant l'autorité légitime et en détruisant toute confiance dans la justice.

***

Ce mal est ancien. Il servit d'excuse aux premiers essais du syndicalisme administratif. Timidement, ses promoteurs expliquaient qu'ils n'avaient aucun projet subversif. Au contraire, ils voulaient rétablir l'ordre troublé par le favoritisme politique, dont les brimades et les abus se faisaient intolérables.

Ainsi présentée, le public ne protesta pas contre cette étrange nouveauté de serviteurs de la nation qui se constituaient en force indépendante en face de la nation. Il ne perçut pas que cette organisation naissante portait en elle le moyen de se créer un pouvoir arbitraire et factieux supérieur au pouvoir légal et légitime ; il ne perçut pas qu'en se développant ce syndicalisme administratif arriverait à tenir tous les services publics dans sa main, grâce à quoi il dominerait l'État et mettrait en échec la souveraineté nationale.

***

Or, c'est bien sur cette pente que nous étions descendus. A plusieurs reprises, la C.G.T., dont les syndicats de fonctionnaires étaient devenus les maîtres, décréta la grève générale des services publics, c'est-à-dire la mobilisation des agents de l'Etat contre l'Etat. En tous temps, elle en suspendait la menace permanente sur la tête des ministres qui se permettaient de ne pas obéir aux ordres de leurs subordonnés.

Mais un abus ne corrige pas un autre abus. Il ajoute au mal ancien un mal nouveau. Et nous savons que, particulièrement dans l'enseignement primaire, le syndicalisme avait substitué ou, mieux, superposé son favoritisme au favoritisme des hommes politiques. A leur tour, les chefs des syndicats avaient leur clientèle électorale. Car, eux aussi étaient « soumis » à l'élection, par conséquent irrésistiblement tentés de « soigner » leurs « partisans » et d'entretenir leur zèle en le récompensant. Là aussi, le système électif engendrait les divisions, les compétitions de groupes et de tendances, les jalousies et les hostilités... Quant aux protections et aux recommandations, elles n'avaient fait que changer de boutique.

Les favoris des syndicats étaient si bien « protégés » qu'après la grève générale de novembre 1938, aucune sanction d'aucun genre ne put être prise contre les instituteurs qui, ayant fait grève, s'étaient mis en révolte contre le gouvernement. Il ne fut pas permis aux autorités académiques de distinguer entre grévistes et non-grévistes, entre les maîtres dévoués et courageux — car il fallait plus de courage pour désobéir au syndicat qu'au ministre — qui avaient fait leur devoir et ceux qui l'avaient déserté. Aucune récompense aux bons, aucune peine, même légère, aux mauvais. Deux manières différentes d'être injuste. Cette égalité dans l'injustice, c'est le triomphe du syndicalisme administratif.

***

A peine est-il besoin de dire que sa dictature s'étendait du personnel aux programmes, ou tout au moins à la manière de les appliquer. Le syndicat avait son organe qui fixait la doctrine à suivre. Etant maître des maîtres, il tenait l'Ecole. On y enseignait suivant son esprit.

Avec un tel esprit, vous pouvez penser quelle ardeur on y mettait à apprendre à la jeunesse le civisme, la discipline sociale, le patriotisme !... Ce sont des partisans qu'on cherchait à y faire et non des citoyens !

L'oubli de ces valeurs morales a contribué à ramollir notre pays et c'est à leur restauration qu'il faut d'abord travailler en faisant d'elles le fondement, la base de notre enseignement public. Tout ce qui ne sera pas bâti là-dessus ne tiendra pas.

Emile LAPORTE.

Manquerons-nous de papier ?

Savez-vous que nous sommes menacés de manquer de papier? Vous allez me dire : « De quoi ne sommes-nous pas menacés de manquer ? » C'est vrai, notre situation n'est pas brillante au point de vue matériel. Nous sommes de nouveau pauvres et nous ne nous en rendons pas encore bien compte, comme le prouvent ces fous qui continuent de rouler sur les routes au volant de leur voiture, alors qu'on manque d'essence pour transporter les fruits qui se gâtent sur les arbres et même pour actionner les tracteurs agricoles. Mais revenons-en au papier.

Si nous ne trouvons pas un moyen de nous procurer la pâte à papier que ne peut plus nous fournir l'étranger, ni même nos propres usines du Nord endommagées par la guerre, nous devrons diminuer les formats de nos journaux et peut-être même transformer en bi ou en tri-hebdomadaires les feuilles quotidiennes. Ce ne serait pas drôle !

Mais voici qu'une information datée de Tunis nous apprend que « des études vont être reprises incessamment sur des bases nouvelles et très sérieuses » pour exploiter les ressources du Nord-Africain en alfa.

Vous savez que l'alfa est une graminée dont on fait non seulement du papier, mais des tapis et aussi des chaussures. Seulement, jusqu'ici, les alfa d'Algérie et de Tunisie ne faisaient pas du papier français. Ils faisaient du papier anglais, les exportations de cette merveilleuse plante étant opérées exclusivement à destination de la Grande-Bretagne.

Il se passait même ceci qui était assez rigolo, c'est-à-dire assez triste, que lorsque nous voulions du papier d'alfa pour nos éditions de livres, il nous fallait l'acheter en Angleterre.

Il faut espérer qu'à présent il n'en sera plus ainsi.

On arrachait pour la France très peu d'alfa algérien et tunisien. Il va falloir en arracher beaucoup. Nous ne possédons aucune installation nous permettant d'utiliser la pâte d'alfa au lieu de la pâte de bois. Il faudra en avoir une et même plusieurs.

Puisque nous vivons désormais en « autarcie », c'est-à-dire sur nos propres ressources, en attendant des temps meilleurs, utilisons au moins « toutes » nos ressources. Et n'allons pas chercher ailleurs ce que nous avons à portée de notre main.

Nous allons voir à propos du papier d'alfa si vraiment il y a en France quelque chose de changé et si les actes ont enfin remplacé les discours.

PAN.

INFORMATIONS

La Cour Suprême de Justice

La Cour Suprême de Justice a tenu à Riom sa première audience, jeudi, à 16 heures, sous la présidence de M. Alibert, garde des Sceaux, ministre de la Justice.

L'audience ouverte, M. Cassagneau, procureur général, prend des réquisitions en vertu desquelles le greffier donne lecture de trois textes relatifs à la composition de la Cour Suprême, à la convocation de la Cour et à la nomination de M. Jardel, greffier à la Cour.

Puis les magistrats prêtèrent serment et l'audience fut levée.

M. Mandel sera transféré à Riom

L'ex-ministre de l'intérieur, M. Mandel, a été placé sous surveillance au Maroc français. Il sera prochainement transféré à Riom, où va siéger la Cour suprême.

M. Daladier rentre en France

« L'Eclaireur de Nice » annonce que M. Daladier, ancien président du Conseil, est arrivé, dimanche, en compagnie de son fils, à Marseille, à bord d'un paquebot venant d'Alger.

M. Daladier et son fils, ainsi qu'un ami, sont montés immédiatement dans une automobile qui, accompagnée d'une voiture de police, s'est rendue à Orange.

En Afrique équatoriale française

L'Afrique Equatoriale française devient une colonie de la Fédération. Le territoire de la Mauritanie dont le gouvernement est supprimé, conserve son autonomie, mais est placé sous l'autorité du gouverneur du Sénégal.

La circonscription de Dakar, qui relèvera également de l'autorité du gouverneur du Sénégal, est désormais administrée par un fonctionnaire du cadre des administrateurs.

Cette réforme complète le décret du 25 juin 1940, qui a réalisé l'unité de commandement dans les territoires de l'ouest et du centre africain français. Elle entraînera la suppression d'un emploi de gouverneur général et de trois postes de gouverneur.

La région parisienne bombardée

Des avions anglais volant à très haute altitude ont lancé des bombes, mardi après-midi, sur les environs immédiats de Paris.

Des points stratégiques n'ont pas été atteints, mais ce bombardement provoqua des victimes parmi la population civile. Cinq personnes ont été tuées. D'autres personnes ont été plus ou moins grièvement blessées.

Pas d'interdiction de passage

Le ministre secrétaire d'Etat aux communications communique :

Contrairement à ce qui a été annoncé, il n'y a eu nulle part, le 7 août, interdiction de passage de zone non occupée à zone occupée.

Il y a eu simplement, dans la région de Moulins, un ralentissement sensible à la suite d'une difficulté non imputable à l'autorité occupante.

En Alsace-Lorraine et Luxembourg

Le Führer a publié deux ordonnances, selon lesquelles l'administration civile en Alsace-Lorraine et en Luxembourg ne dépendra plus du commandement militaire, mais des chefs de l'administration civile qui seront sous les ordres directs du Führer.

L'administration militaire continuera à être assurée par le haut commandement.

Les Etats-Unis et la guerre

La radio italienne diffuse une dépêche datée de Hyde Park annonçant que le président Roosevelt a révélé son plan d'organisation de la défense nationale dans les 48 Etats de la grande république américaine.

Chaque Etat posséderait son propre comité dont la direction serait confiée à des vétérans de la guerre 1914-1918.

Le président a décidé de demander le rappel de la garde nationale afin qu'elle puisse s'entraîner aux exercices concernant la défense du pays.

Le projet de loi instituant le service militaire obligatoire pendant 1 an a été voté.

L'attaque allemande contre l'Angleterre

La radio allemande cite le témoignage du correspondant de l' « Associated Press » à Genève, qui, avec un groupe de journalistes étrangers, s'est rendu en avion sur invitation du Reich, de Genève aux côtes de la Manche et a visité ces côtes.

Les forces aériennes et navales de la Grande-Bretagne, dit ce journaliste, ont été balayées de la Manche.

Il déclare qu'il n'a pas vu un seul navire de guerre ni un seul avion britannique dans la Manche.

Le général feldmarschal Kesselring qui a reçu les journalistes étrangers, leur a dit : L'aviation allemande est prête à commencer à tout moment l'offensive contre la Grande-Bretagne.

Contre l'alcoolisme

Le gouvernement annonce de prochaines mesures contre l'alcoolisme. Déjà, par l'abolition du privilège des bouilleurs de cru, il a montré sa volonté de lutter par tous les moyens contre les causes de dégénérescence de la race française.

Les alcools pernicieux qui ont pu exercer si longtemps leurs terribles ravages dans notre pays, s'insinuant dans tous les milieux, portant leur poison insidieux au sein même des familles, sont d'ores et déjà condamnés, sans appel cette fois et sans le recours en grâce que trop souvent introduisaient avec succès devant les pouvoirs publics, les représentants du régime déchu.

Les « Bons d'armement » sont supprimés

Un arrêté du ministre secrétaire d'Etat aux finances vient d'ordonner la suppression des bons d'armement prévus par décret du 30 octobre et 31 décembre, c'est-à-dire les bons du Trésor à six mois, un an et deux ans.

EN PEU DE MOTS...

— La B.B.C. a annoncé que des avions britanniques ont attaqué des avions allemands sur le terrain du Bourget et ses environs.

— Lyon vient d'inaugurer un repas national au prix de 5 francs. Ce repas national pourra être consommé sur place ou être emporté.

— La fourniture allemande en charbon à l'Italie, du mois d'avril au mois de juillet s'élève à 4.145.000 tonnes.

— La Chambre des représentants des Etats-Unis a voté un projet de loi autorisant les bateaux américains à jeter l'ancre dans les eaux territoriales des pays belligérants pour procéder à l'évacuation des enfants.

— Le prochain concours d'admission dans les écoles nationales professionnelles aura lieu le 31 août au chef-lieu de chaque département et au siège de chaque école.

— Au cours d'une réunion qui s'est tenue à Toulouse, la C.G.T. a décidé de se dégager définitivement de son idéologique lutte de classes, pour accepter le principe de la profession organisée. M. Jouhaux a abandonné ses fonctions de secrétaire général.

— La chaleur s'est accentuée dans toute l'Espagne. On a constaté 42 degrés à l'ombre et 52 au soleil.

Nos Echos

Ceux qui seront jugés... et les autres.

Au moment où la Cour Suprême va se réunir à Riom il est intéressant de rapporter quelques observations recueillies ici et là.

En effet, contrairement à ce qu'affirmèrent un peu hâtivement certains de nos confrères, *tous* les ministres du gouvernement qui a déclaré la guerre dans les conditions que l'on sait, ne seront pas jugés. Certains en effet tentèrent de s'y opposer avec énergie. Et parmi eux M. de Monzie qui, comme l'écrit « Candide » :

« ...ne peut manquer d'être entendu. « M. de Monzie était, en effet, contre « cette guerre. »

De l'eau pour les jardins.

Puisque l'on recommande à tous et partout le retour à la terre, il faudrait que l'on facilitât les possibilités d'irrigation de nombreux jardins de Cahors. Ainsi se trouvent derrière le cimetière plusieurs jardins appartenant à des Cadurciens qui ne peuvent obtenir que l'on y fasse monter l'eau. Il doit pourtant bien se trouver quelque conseiller municipal dans le quartier qui pourrait essayer d'obtenir cette satisfaction.

En attendant, bornons-nous à soumettre cette réclamation à la Municipalité.

Retour aux mauvaises habitudes.

Nous avons eu l'occasion de signaler dans ces colonnes l'exactitude et la régularité avec lesquelles le service d'ordre a été assuré pendant les tristes semaines de grande affluence où le flot incessant des voitures roulait sur nos rues et boulevards.

Nous avons dit notamment qu'on avait su faire observer le respect des « sens interdits ».

Ceci nous permet de signaler à présent un très fâcheux « revenez-y » aux mauvaises habitudes d'antan.

De nouveau et quelquefois sous l'œil indifférent des agents, les conducteurs d'autos, dédaignant les plaques indicatrices pourtant bien visibles, s'engagent à vive allure dans les « sens interdits ».

Faudra-t-il un accident sérieux pour qu'un nouvel arrêté arrête que l'ancien arrêté est toujours en vigueur ?

Chronique du Lot

UN CENT CINQUANTENAIRE CADURCIEN RATE

Quelle belle fête ce 15 août aurait pu organiser la municipalité cadurcienne si n'étaient les malheurs des temps présents !

Cadurciens et Quercynois, il faut que vous appreniez, si vous ne le savez déjà, ce que fut, dans la Cité des Cadurques, la fête fédérative du 15 août 1790.

Je l'ai déjà raconté dans mon roman historique de l'époque révolutionnaire en Quercy : « *Le Sans-Culotte Fricasse* », et ce cent cinquantenaire que vous ne fêterez pas m'autorise à une telle remembrance dans le seul but de rendre un vénéré hommage à nos ancêtres empoignés en cette mémorable journée par l'ardeur et la foi patriotiques .

Adonc, le 14 août 1790, des Causses et des vallées du Quercy déferlaient sur Cahors les délégués de toutes les municipalités nouvellement élues, les fédérés, qui à pied, qui sur leurs mulets, portant leur drapeau communal et précédés des tambours de leur garde nationale.

Dès leur arrivée dans Cahors, les commissaires les canalisaient sur l'hôtel de ville pour y prendre leurs billets de logement.

Dans la soirée, de la Barre à St-Georges et vers Cabessut, sur les « Fossés » et dans les rues adjacentes, la retraite défila en un tympanique et bruyant tapage, roulant l'assourdissant écho de cinq cents tambours, jusque dans les culs-de-sac des tumultueuses badernes si riches de souvenirs, d'où, comme une fourmilière, se débondait l'exubérante foule...

Le 15 août 1790, au matinal Angélus, l'aube fraternelle fut saluée de trois coups de canon et d'une sonnerie de cloches, où le rugissement du bourdon de la cathédrale dominait les tintements argentés des clochetons des chapelles et des couvents.

A 8 heures, les tambours battaient « la générale » et à 9 heures « le rassemblement ». Tout le long des « Fossés », sans fusil, mais sabre en main, les délégations paroissiales s'alignaient, maintenant en arrière la bruyante cohue des badauds accourus des confins des cantons les plus reculés.

Comme une moutonnante vague, le cortège déferla, remontant « *les Fossés* » : en tête, les élus du département précédés de la précieuse bannière en soie blanche, frangée d'or, cravatée aux trois couleurs, portée par Jean-Pierre Constant, de Cessac, à qui elle avait été confiée, à la tête de la Fédération du Lot au Champ-de-Mars, le 14 juillet 1790.

Venaient ensuite les administrateurs du district et les officiers municipaux suivis des troupes ; en marge du cortège, la foule grouillante, épanchant sans retenue ses beuglantes clameurs aux fanions des communes reconnues et acclamées au passage.

Par la Grand'Rue de la Barre et le long des Remparts, le pullulant défilé se répandit vers la plaine St-Namphaise où se dressait l'autel de la Patrie.

Et je regrette que le format restreint du journal ne me permette pas de vous donner la grandiose description de cette cérémonie fédérative, réplique de celle du Champ-de-Mars, où officia l'abbé Fouilloux, curé de Soucirac, aumônier de la garde nationale.

J'aurais voulu poursuivre en reproduisant ce que fut aussi cette journée de liesse dans les tavernes, gargotes, bouchons des badernes, où les buvetiers étrillèrent leur clientèle en ce jour de fraternelle allégresse.

Et aussi comment finit cette mémorable journée pour « le Sans-Culotte Fricasse », après avoir tant chopiné et chanté le

Ça ira, ça ira,
Les aristocrates à la lanterne, etc...

Mais je sens que ma colonne déborde déjà et je suis contraint d'abréger. N'en ai-je pas assez dit pour vous convaincre du fait que l'on aurait pu célébrer une reconstitution historique des plus sensationnelles si nous avions été dans l'ambiance ?

Hélas, les jours de gloire et de fête sous les plis du drapeau tricolore claquant au vent au-dessus des foules vibrantes de patriotisme, nous en avions déjà perdu le souvenir.

Qu'il aurait été doux de confondre dans une telle évocation nos machiavéliques passions, nos orgueils insensés, nos joies égoïstes, notre débile imprévoyance, toutes nos fautes récentes en un mot, pour retremper notre foi et transporter nos cœurs à l'altitude de cette aube de fraternité de 1790 qui ne devait être qu'éphémère. Ernest LAFON.

S.N.C.F.

Les circonstances actuelles ayant amené la S.N.C.F. à procéder à un aménagement des tarifs voyageurs, la délivrance des billets d'aller et retour et circulaires est suspendue à dater du 1er août 1940.

La délivrance des billets de famille est maintenue dans les mêmes conditions que précédemment.

DE BONNES NOUVELLES POUR LES REFUGIES BELGES ET LUXEMBOURGEOIS

La Direction Générale en France de la Croix-Rouge de Belgique nous communique :

Le rapatriement des réfugiés belges soulève évidemment un vaste problème de transport. Ce problème est d'autant plus complexe que sa solution dépend non seulement des autorités françaises, mais aussi des autorités belges et du pouvoir occupant et que les voies de communication ont été, en grande partie, mises hors de service par les événements de guerre.

Malgré ces difficultés, nous sommes heureux de vous confirmer ce que vous a annoncé le secrétariat général français des réfugiés : *la solution est dès à présent acquise.*

Un Commissariat général au rapatriement des réfugiés belges fonctionne pour la zone non occupée de la France.

Sa direction est confiée au Commandant Hannecart. Il a son siège à Vichy, Hôtel Albert Ier.

Il agit en connexion avec le Commissariat général au rapatriement des réfugiés belges pour la zone occupée de la France et se tient en contact avec toutes les autorités dont l'accord est nécessaire.

Il travaille de concert avec le Collège des Hauts Commissaires Belges et la Croix-Rouge de Belgique.

Des trains de rapatriement partis de Montauban, Montpellier, Toulouse, sont dès à présent en route vers la Belgique ; les départs journaliers vont augmenter.

Les gares et les heures de départ ainsi que l'acheminement des partants vers les lieux désignés ont fait l'objet d'un plan d'ensemble qui devra être ponctuellement exécuté.

Le Commissariat général voit, malheureusement, une grande partie de son temps absorbée par les mesures à prendre d'urgence au sujet des réfugiés qui, sans attendre aucune autorisation, se sont mis sur la voie du retour en auto, à vélo, en charrette et même à pied. Ils encombrent les routes et beaucoup d'entre eux sont arrêtés à la ligne de démarcation des deux zones où, fatalement, le contrôle des entrées ne peut suivre le rythme des arrivées. A la demande du Commissariat général, la Croix-Rouge de Belgique s'applique à les ravitailler, à leur chercher un abri, mais on ne tarderait pas à se trouver devant des difficultés sans issue si ce mouvement désordonné continuait.

Des négociations sont en cours sur le programme de rapatriement des autos et leur ravitaillement éventuel en essence.

Le Commissariat général renouvelle donc l'appel que le gouvernement belge a déjà, à diverses reprises, adressé aux réfugiés : *ne vous mettez en route que lorsque le signal vous en aura été donné.*

Une fois commencé dans le calme, le mouvement continuera à une cadence d'autant plus accélérée que la discipline aura été observée.

Le Commissariat vous tiendra régulièrement au courant par la presse de son activité et des possibilités de départ.

Attendez donc avec patience ces indications et avant peu vous pourrez regagner en bon ordre votre chère patrie.

FABRICATION ET VENTE DU PAIN

Une loi du 28 juillet 1940, publiée au *Journal Officiel* du 31, prescrit que dans un délai de quatre jours à dater de sa publication, la vente du pain dans les boulangeries ne pourra commencer que vingt-quatre heures après la sortie du four du pain fabriqué.

Cette même loi interdit à dater du 1er août 1940, la fabrication des croissants, brioches, petits pains et du pain de fantaisie.

La contribution de 15 0/0 abaissée à 5 0/0

Le « Journal Officiel » promulgue :

Une loi abaissant à 5 %, à dater du 11 juillet, le taux de la contribution extraordinaire qui avait été fixé à 15 % par l'article 6 du décret du 10 novembre 1939.

MESDAMES,

Ne cherchez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agréable que l'Indéfrisable **Huila-Purfleur. Sans** appareil, **sans** électricité, **sans** chauffeur, sans vapeur **sur la tête, rien de tout** ce qui **fatiguait** la **cliente** et ses **cheveux ;** une **huile végétale** sur les cheveux enroulés, qui les **revitalise** pendant qu'elle les **frise** et **c'est tout.** L'indéfrisable **Huila-Purfleur** est une merveille et le fruit de **16 années** de minutieuses **recherches** pour donner à la cliente le **maximum de satisfaction.**

C'est la propriété de **M. POPOVITCH**
Spécialiste renommé d'Indéfrisables
4, *rue Mal-Foch, CAHORS — Tél.* 170
Pas plus cher, mieux, plus chic

CAHORS

LES MOUVEMENTS DE JEUNESSE A CAHORS

A propos de notre article récent sur le scoutisme à Cahors, nous recevons de M. le chanoine Roussel une lettre à qui nous faisons accueil bien volontiers.

Notre collaborateur « Averne » avait écrit : « Sans doute le besoin de créer « des mouvements de jeunesse existait-il « à Cahors à l'état latent, mais la guerre « a eu, comme conséquence indirecte, « l'aboutissement de ces projets... »

A ce propos, M. le chanoine Roussel nous écrit :

« *Je veux noter d'abord que depuis « des années existent à Cahors des mouvements de Jeunesse catholique, pleins « de vitalité : les Jeunes Cadourques « (Société sportive et de gymnastique), « la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (J. « O.C.), la Jeunesse Etudiante Chrétienne (J.E.C.), avec leurs filiales : la Pré « J.O.C. et les Cadets.*

« *Je tiens à ajouter surtout ceci : Jocistes et Jécistes, dès les premiers « jours de la mobilisation, ont prêté leur « entier concours aux œuvres d'entr'aide, officielles ou privées, nécessitées « par la guerre. Depuis, en union étroite « avec les scouts, — j'ai la fierté d'être « l'aumônier de ceux-ci et de ceux-là, — « ils sont restés au service de la cantine « militaire, de la Croix-Rouge et des Comités d'accueil. Ils ont très heureusement coopéré aux collectes en faveur « du Secours National et de l'Œuvre de « l'Enfance, faisant équipe avec les « scouts et les mouvements caduriens « de jeunesse catholique féminine...* »

⁂

Et, dans l'esprit même où M. le chanoine Roussel a bien voulu nous écrire, nous conclurons que, dans ce domaine de l'entr'aide et de la charité, il ne peut y avoir, entre les divers groupements, d'autre concurrence qu'une émulation fraternelle à faire le plus de bien possible.

Compatriote

Notre compatriote M. J.-A. Miquel vient d'être l'objet de la belle citation suivante : « Miquel Jean-Abel, chef de Bataillon, officier d'une rare valeur morale et professionnelle, a su inspirer à son bataillon un allant et un esprit offensif extraordinaire. Au cours des durs combats des 24 mai au 3 juin 1940 a, sans aucun souci du danger personnel, conduit son bataillon de façon magnifique, le menant d'attaque en attaque et donnant à tous, sans arrêt, l'exemple de la plus belle et de la plus pure bravoure. »

Nos félicitations à notre compatriote qui a été fait prisonnier au cours des derniers combats.

Découverte spéléologique

Des jeunes gens ont fait, ces jours derniers, une descente dans l'igue de la Calotte, située à côté de la ferme de Gayffier (commune de St-Jean-de-Laur).

Après avoir parcouru un couloir souterrain, ils ont découvert une grotte de vaste dimension, d'un effet merveilleux, soutenue dans son milieu par une gigantesque colonne, où stalactites et stalagmites s'enchevêtrent. D'autres couloirs semblent conduire à d'autres grottes.

Serait-ce une autre merveille de notre vieux Causse quercynois ? Souhaitons-le.

Client indésirable !

Ces jours derniers, le nommé Gabriel Achille, 54 ans, courtier à Paris, portait plainte contre M. Sarlandy, boucher à Cahors, pour refus de vente de viande.

L'enquête faite par M. le Commissaire de police permit d'établir que le plaignant avait tenu, dans le magasin, des propos antinationaux qui avaient soulevé la réprobation générale et avaient failli provoquer des incidents.

A la suite de ces faits, dans un but d'apaisement, M. Sarlandy avait invité le sieur Gabriel à sortir du magasin.

Procès-verbal a été dressé et transmis au Parquet contre le sieur Gabriel pour tenue de propos antinationaux et, tout naturellement, la plainte portée par le nommé Gabriel contre M. Sarlandy n'a pas été retenue.

PALAIS DES FETES

Samedi 10, dimanche 11 août, en soirée à 20 heures 30. Dimanche, matinée à 15 heures.

Harry Baur, Pierre Renoir Colette Darfeuil, Josette Day dans le film le plus passionnant de l'année

LE PATRIOTE

d'après le roman d'Alfred Neumann.

En complément : Jack Holt dans un grand film d'aventures : **Ho-Fang le Pirate.**

RESULTATS DES EXAMENS

Brevet élémentaire

Voici les résultats des épreuves écrites du Brevet élémentaire et du Brevet élémentaire primaire supérieur :

Aspirantes : Mlles Alimenti, Boitel, Canac, Chambon, Déjamines, Delage, Delmas, Espéret, Francoual, Goillon, Grangié, Gratias, Julien, Labrousse, Labruyère, Lafon, Landes, Larribe, Lemozy, Lavergne, Mourèze, Pouzalgues, Rességuier, Rey, Ribes, Roussilhes, Salgues, Schyn, Sérieys, Serres, Tavet, Valibus, Vern, Vigié H., Vigié L., Delon, Lacam, Manse, Vernière.

Aspirants : MM. Bach, Bassery, Bergougnoux, Beulaguet, Bonnefond, Cantineau, Cazes, Cépède, Couderc, Coupeau, Escande, Espitalié, Girma, Graves, Houlgatte, Jurquet, Lagorsse, Lhiéda, Loubet, Massol, Mazières, Montussac, Pays, Poisson, Poujade, Sagues, Serres, Ventach, Vialard.

Brevet élémentaire primaire supérieur

Aspirantes : Mlles Chambon, Espéret, Grangié, Landes, Larribe, Lavaysse, Lemozy, Lavergne, Lonjou, Pouzalgues, Rives, Vern, Vigié H., Vigié L., Manse, Vernière.

Aspirants : MM. Cazes, Couderc, Girma, Graves, Houlgatte, Loubet, Massol, Montussac, Serres, Bassery, Beulaguet, Sagues.

Syndicat des Boulangers

Les patrons boulangers de Cahors informent leur clientèle que, épuisés par le travail surhumain qu'ils font depuis l'arrivée des premiers réfugiés, la population ayant passablement diminué, ils pensent pouvoir, à dater du 12 courant, reprendre la fermeture des boulangeries un jour par semaine. Ils vous demandent de vouloir bien vous approvisionner le dimanche en vue de la fermeture du lundi.

En outre, à dater du mardi 13, les boulangeries seront fermées, *tous les jours*, de midi trente à 15 heures. — *Le Bureau.*

Chambre Syndicale des horlogers-bijoutiers de Cahors

Congés annuels

Le public cadurcien est informé que les maisons Lagarde et Mandelli seront fermées du 18 au 25 août 1940 ; Bouyssou et Roy seront fermées du 25 août au 2 septembre 1940.

Chaque maison invite ses clients à retirer les réparations confiées, en tenant compte des dates de fermetures respectives.

Sports boules

L'Amicale Bouliste des Badernes prévient les joueurs de boules que le concours qu'elle organise le dimanche 11 août débutera à 14 heures très précises, place des Acacias.

Les engagements sont reçus au siège social, café de la Bourse, place Rousseau, jusqu'à 13 heures 30, après quoi l'on procédera au tirage au sort.

Le Secrétaire.

La surveillance du marché

Des procès-verbaux ont été dressés par les agents Meyre et Pezet en surveillance au marché :

1° Pour défaut d'affichage de prix contre les marchands de primeurs : Giacone, bd Gambetta ; Valette, rue Nationale ; Mme Ignacio Gabrielle, rue des Soubiroux ; Soller, Mario, avenue de Toulouse; veuve Rougé, rue du Portail-Alban.

2° Pour majoration illicite de produits taxés contre : Giacone ; Laval, place Clément-Marot ; veuve Dantony, place des Tabacs ; veuve Rougé.

L'essence est si... rare !...

Jeudi soir, vers 18 heures, un automobiliste, M. Hermet, venant de Caussade, arrivait à Cahors, laissait sa voiture en stationnement sur la place Gambetta et se rendait en ville pour faire quelques achats.

Quand il revint, demi-heure après environ, il eut le regret de constater qu'un bidon d'essence qu'il avait laissé dans la voiture, placé sur le siège du chauffeur, avait disparu.

Que faire ? Il protesta, tempêta, porta plainte ! Mais contre qui ?

Service des pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 11 août et le lundi 12 août jusqu'à midi, par la Pharmacie LESTRADE.

EDEN

Samedi 10 et dimanche 11, en soirée à 20 heures 30 précises. Dimanche, matinée à 15 heures.

Une production grandiose qui peut et doit être vue par tout le monde

LES TROIS LANCIERS DU BENGALE

Nota : Etant donné l'importance et la longueur du film, celui-ci passera sans complément, à partir de 20 h. 30 en soirée, et à 15 h. en matinée.

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 2 août au 9 août 1940

Naissances

Triniac Catherine, 83, bd Gambetta.
Toulze Raymonde, rue Wilson.
Manessier Jean, rue Wilson.
Tardioon Françoise, rue Wilson.
Billard Alain, rue Wilson.

Publication de mariage

Longuet Jean, électricien à Cahors, et Hugon Marie, s.p., St-Paul-Labouffie (Lot).

Décès

Heilhes Marie, épouse Méja, s.p., 56 ans, 53, rue Mascoutou.
Ploegaerts Léon, technicien, 39 ans, rue Wilson.
Tailor Hélène, épouse Blocher, 75 ans, rue Wilson.
Hommel Emile, soldat, 215e R.R., 42 ans, Hôp. du Grand-Séminaire.
Martin Luciano, s.p., 77 ans, rue Emile-Zola.
Ernotte Alice, épouse Magnée, s.p., 53 ans, rue Wilson.
Magloire Marie, s.p., 67 ans, cours de la Chartreuse.
Fourès Eloi, 16 ans, rue Wilson.
Bonhomme Justine, s.p., 69 ans, 4, rue Pierre-de-Bernie.

Ne décidez rien concernant l'avenir de vos enfants sans avoir consulté

LES COURS PIGIER

La valeur de l'Enseignement donné, les méthodes appliquées, l'expérience acquise par 90 années d'Enseignement pratique, font des *Cours Pigier*, des Cours universellement reconnus. Renseignements et inscriptions, 12, *boulevard Gambetta*, CAHORS.

Arrondissement de Cahors

Blars

Citation. — Nous avons appris avec plaisir que notre jeune compatriote, Henri Guiral, a été cité à l'ordre du régiment et a été décoré de la croix de guerre. Nous lui adressons nos bien vives félicitations.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Etat-civil du mois de juillet. — Naissances : Bernard-Jean-Pierre Meunétrier ; Jean-Marie-Camille-Jules Morlaix ; Claude-André-Jean Dalmas ; Michel-Jean-Christophe Gontronneau ; Claudette-Laure-Mauricette Pradayrol ; Jeannine-Francine Guillou ; Michel-Charles Bohé ; André-Michel-Léon Fau ; Gérard-Guy Dupame ; Danièle-Marthe-Maria Crozes ; Robert-Jean-Georges Sardo ; Claudette-Simone-Adrienne Ortola.

Mariages : Daniel Tersa et Louise-Marthe-Raymonde Lacaze ; André-Jacques Mages et Georgette-Eugénie Olié.

Décès : Marie Miquel, 84 ans ; Jeanne-Louise Cagé, 60 ans ; Marie Armand, 79 ans; Hélène-Célina Vareilles; Germain Verdié, 63 ans ; Marie Eppe, 46 ans ; Charles-Louis-Victor Lebon, 69 ans ; Laurence-Antoinette-Gabrielle Rouget, 65 ans ; Joseph-Jules-Paul Alriq, 89 ans ; Jeanne-Marguerite-Marie Destrues, 51 ans ; Langles, mort-né ; Eliette-Marie Durand, 17 ans.

Un beau geste. — Nous sommes heureux d'annoncer que l'appel en faveur des œuvres de bienfaisance de notre ville par la Fédération des Commerçants et Industriels de Figeac a été entendu et que la collecte a produit une somme voisine de 10.000 francs.

Le Comité des œuvres de guerre, ainsi que le Conseil d'administration du Bureau de bienfaisance adressent aux commerçants leurs plus vifs remerciements pour leur geste généreux destiné, à soulager de nombreuses détresses.

Vols de bicyclettes. — Il faut renoncer à énumérer le nombre de vélos disparus. Tout vélo laissé, même très peu de temps, appuyé seul sur sa pédale est un vélo perdu pour son légitime propriétaire. On en a même enlevé plusieurs dans les corridors particuliers. Le grand nombre des disparitions a coïncidé avec certains départs, tant de réfugiés que de militaires démilitarisés.

Nécrologie. — Samedi 3 août ont eu lieu, avec le concours d'une nombreuse assistance, les obsèques de Mme Amélie Delpon, née Faure, âgée de 72 ans.

Le deuil était conduit par son mari, M. Delpon, ancien retraité des chemins de fer et par son fils, M. Delpon, le sympathique sous-chef de gare de Capdenac. La Société Nationale des chemins de fer était représentée par un grand nombre d'employés.

A M. Delpon, à son fils, à tous les membres de sa famille, nous exprimons nos sentiments de vives condoléances.

Police municipale. — M. Pélaprat, tout récemment démobilisé, vient d'être attaché, en qualité d'agent, à la police municipale. Nous lui souhaitons la bienvenue et le plein succès dans ses nouvelles fonctions. M. Pélaprat était d'ailleurs de la banlieue figeacoise.

La foire du 15 août. — Il est rappelé qu'en vertu d'une décision municipale la foire du 15 août coïncidant avec la fête de l'Assomption, se tient toujours la veille, et que la prochaine aura lieu le mercredi 14 août.

Pour les restaurants. — Sur le plan des restrictions, les restaurateurs sont obligés, non seulement de se conformer aux arrêtés préfectoraux ou gouvernementaux pour le service et la composition des menus, mais sont tenus d'afficher leurs menus à partir de 10 heures pour le repas de midi, et de 17 heures pour celui du soir.

Il est préférable de se conformer à ces obligations que de s'exposer à des sanctions, qui peuvent aller jusqu'à la fermeture de l'établissement.

Lauresses

Naissances. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'une fillette chez les époux Galtié. C'est leur 5e enfant. Egalement M. et Mme Melou sont les heureux papa et maman d'une fillette, leur premier enfant.

Compliments aux papas et meilleurs vœux de bonne santé aux mamans et aux bébés.

Sousceyrac

Notre foire d'août. — Peu de monde, à cause des grands travaux de la saison ; peu de bétail sur la place, mais à des prix assez élevés.

Assez grande quantité de veaux de boucherie, de 9 à 11 fr. le kilo, à peu près tous vendus. Quelques rares porcs de charcuterie, vendus de 600 à 630 fr. les 50 kilos. Bon nombre de porcs d'élevage et de porcelets, les premiers vendus 600 à 700 fr. pièce, les porcelets, de 200 à 300 fr. pièce selon grosseur.

Pas de légumes.

Arrondissement de Gourdon

Ginouillac

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de M. François Bugués décédé à l'âge de 79 ans.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Labastide-Murat

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de Mme F. Bouzou, décédée à l'âge de 94 ans.

C'était la doyenne de notre commune où elle ne comptait que des sympathies.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Salviac

Succès. — Nous apprenons avec plaisir que notre jeune concitoyen, M. Georges Brondel, élève à l'école normale de Cahors, vient d'être reçu aux examens du Brevet supérieur, 2e partie.

M. Georges Brondel est le fils des époux Brondel-Marty, originaires de Luziers près Salviac.

Mlle Marie Labro, dont les parents sont originaires de Carème près Salviac (le père est actuellement garçon de recettes reçue aux examens du Brevet supérieur à la Banque de France à Cahors) a été de comptabilité.

Nos félicitations à nos jeunes et studieux compatriotes.

Nécrologie. — On nous signale le décès de notre compatriote M. Jean Chalès, propriétaire à Aurimont, près Salviac.

Le défunt était âgé de 86 ans ; nos sincères condoléances aux familles que cette mort met en deuil.

VENDRE — ACHETER

INDICATEUR IMMOBILIER

R. MARATUECH

Ex-commis greffier
Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers de France

109, Bd Gambetta, Cahors - Tél. 44

SANS SPÉCULATION — SANS SURVENTE

VENTE - ACHAT
LOCATION
Propriétés - Immeubles - Villas
TERRAINS
COMMERCES
GRAND CHOIX
Tous renseignements gratuits

UNIQUEMENT DU COURTAGE

Dernière heure

L'Allemagne organise la motorisation au gazogène

De Berne : Le corps motorisé national-socialiste organise en ce moment à Munich, sous la direction du commissaire pour la motorisation du Reich, le général major von Schell, un cours spécial pour la formation des futurs professeurs de conduite automobile à gazogène qui iront ensuite former des chauffeurs dans les vingt-huit écoles de ce corps.

La transformation des camions à essence et à huile en véhicule à gazogène se fera en Allemagne sur une vaste échelle avec l'aide de l'Etat qui accordera des subsides à fonds perdus allant jusqu'à 1.000 marks, ainsi qu'une prime de 1 pfennig au kilomètre.

L'adaptation au gazogène est d'ailleurs rendue obligatoire pour certains types de camions automobiles par un décret du 16 septembre 1939.

Explosion dans une usine de projectiles en Italie

De Rome : A Plaisance (département d'Emilie), une explosion s'est produite dans un atelier de chargement de projectiles. L'atelier a été presque entièrement détruit par l'explosion qui a, en outre, endommagé considérablement une caserne proche et a brisé les vitres de nombreuses maisons de la ville.

Parmi les ouvriers qui travaillaient au moment de l'explosion, on compte 39 morts et plusieurs centaines de blessés, presque tous atteints légèrement.

Les autorités se sont rendues sur place et ont fait organiser immédiatement des secours et déblayer des débris.

De très importants stocks d'or déposés à Londres par la Roumanie sont confisqués par le gouvernement anglais

De Berlin : On mande de Bucarest au D.N.B. : Une dépêche de Stockholm annonce que le gouvernement britannique a confisqué les stocks d'or de la Roumanie se trouvant à Londres. On apprend à ce sujet, dans les milieux dignes de foi, qu'il s'agit d'or d'une valeur d'environ 200 milliards de lei, qui fut déposé, il y a déjà un certain temps dans un coffre de la Banque d'Angleterre. Le gouvernement roumain avait demandé que cet or soit transféré en Amérique, mais le gouvernement britannique ne donna pas suite à cette demande.

L'offensive allemande semble imminente

De Vichy : La radio française annonce: L'offensive allemande contre la Grande-Bretagne semble imminente. C'est l'opinion unanime de la presse du Reich. Les journaux allemands précisent que dès que l'offensive aura vraiment commencé la fin de la guerre sera proche, car l'attaque se développera selon des méthodes nouvelles et l'offensive sera foudroyante.

On considère à Berlin que la flotte britannique, très éprouvée par les importantes pertes qu'elle a subies en ces dernières semaines, ne jouera dans les opérations qu'un rôle effacé.

Grand combat aéro-naval

De Londres : La bataille qui a eu lieu hier, dans la Manche, dit-on à Londres, constitue la plus grande bataille aéronavale, la plus acharnée et la plus prolongée de la guerre sur les côtes anglaises. Cette bataille, dans laquelle le convoi britannique fut attaqué par des vagues d'avions allemands comptant jusqu'à quatre-vingts appareils, s'est prolongée quatorze heures.

Les forces ennemies étaient composées d'un grand nombre de bombardiers accompagnés de chasseurs. Au cours de chacune de ces attaques, des escadrilles de chasseurs de la R.A.F. ont livré combat aux formations ennemies.

L'ennemi a subi de lourdes pertes dont on ne connaît pas le détail exact, mais il est d'ores et déjà confirmé que 53 appareils allemands ont été détruits. On déclare que jusqu'à présent 16 de nos chasseurs sont manquants.

La R.A.F. bombarde l'aérodrome de Cherbourg

De Londres : Le ministère de l'Air communique : Les bombardiers ont procédé à une attaque en plein jour sur les aérodromes occupés par l'ennemi, à Cherbourg et à Hamspède, en Hollande.

La nuit dernière, nos bombardiers, quoique handicapés par le mauvais temps, ont attaqué les usines de pétroles de Hambourg et les chantiers navals, ainsi que des dépôts et aérodromes du Nord-Ouest de l'Allemagne. Tous nos appareils sont rentrés indemnes.

Le Conseil ordonne le recensement des animaux d'élevage

De Vichy : Un Conseil des Ministres s'est réuni aujourd'hui au Pavillon Sévigné, sous la présidence du Maréchal Pétain.

Il a adopté un projet de loi ordonnant le rencensement des animaux d'élevage et il a poursuivi l'étude du régime qu'il entend appliquer aux sociétés secrètes.

Aucun journal ne doit pénétrer de zone libre en zone occupée même comme papier d'emballage

De Vichy : Réfugiés ou repliés qui rentrez, n'emportez avec vous ou dans vos bagages aucun journal. Ne vous en servez pas pour envelopper vos paquets.

Certaines administrations en ont avisé leur personnel.

D'autres peuvent ne pas l'avoir fait. Aucun journal, si périmé soit-il, ne doit pénétrer de zone libre en zone occupée.

Toute infraction à cette règle entraînerait des peines « très graves ».

Cabinet Immobilier
(21e année)
J. DELLARD
propriétaire, 1, rue Mar.-Joffre
CAHORS
VENTE ET ACHAT
de propriétés de rapport et d'agrément
Châteaux, villas, tous immeubles ville et campagne
TERRAINS A BATIR
Fonds de commerce
Prêts hypothécaires
Expertises
TOUS RENSEIGNEMENTS
GRATUITS

PETITES ANNONCES

Les œuvres littéraires de Ernest Lafon, de pure essence quercynoise, sont en vente chez tous les libraires de Cahors et dans un certain nombre de recettes buralistes de la vallée du Lot.

A Cahors, M. Kolb, Messageries Hachette et journaux, est dépositaire de toutes les œuvres, à l'exception du « Pays des Bombances », dont les rares exemplaires se trouvent chez M. Francès, également boulevard Gambetta.

Autres dépôts de la région : MM. Bacalou à Figeac, Courtil à Catus, Delrieu à Fumel, Gainard à Moissac, Vertuel à St-Céré, tous libraires.

Prix des ouvrages : *La Route du Vin de Cahors, Le Sans-Culotte Fricasse, Les Mois Rustiques et les Voix du pays*, 12 fr.; *Les Vacanciers*, 15 fr., et *Le Pays des Bombances*, 18 fr.

Envoi franco et dédicacé par l'auteur contre chèque postal à l'adresse : Ernest Lafon, à Albas (Lot), chèque postal 272.99, Toulouse.

SUIS VENDEUR, dans commune du département du Lot, **Immeuble et dépendances,** pouvant convenir pour petite industrie. Dispose grande licence café-restaurant. *Traite directement.* Ecrire : Francoual, 1, rue des Capucins, Cahors. (32.508).

Suis acheteur maison, avec cour ou jardin, dans Cahors, St-Georges, Cabessut. S'adresser : Mourgue, 8, rue Pierre-de-Bernie, Cahors. (32.531).

J'achèterais **cuves de toute contenance.** Faire offres : Barreau, 28, rue du Pape Jean-XXII, Cahors. (32.544).

Madame Henri COUDERC, née CONTOU, Infirmière diplômée de l'Etat et de l'Ecole Florence-Nightingale, est à la disposition de la population pour tous soins à domicile. S'adresser, 28, rue Donzelle, Cahors. (32.552).

A VENDRE, cause grande fatigue, centre de la ville, bien situé, **un fonds épicerie,** comprenant petit appartement, superbe petite boutique, arrière-boutique, rayonnage parfait, outillage moderne, grand chai, eau, gaz, électricité, bien achalandé, clientèle assurée. Libre à la vente. Pour traiter s'adresser, Cantogrel, agence Imm. du Lot, 4, rue des Jardiniers, Cahors. (32.553).

A VENDRE, Lot-et-Garonne, **Belle maison,** état neuf, 6 pièces, eau, électricité, une grande pièce y attenant avec jardin, emplacement unique pour tout commerce. S'adresser Cantogrel, agence Imm., 4, rue des Jardiniers, Cahors. (32.553).

A VENDRE, Lot-et-Garonne, **petite propriété,** seul tenant, comprenant 1 maison 3 p., eau, électricité, belle grange, 3 hectares environ, plein rapport, récolte, vigne pour 80 hectolitres vin, et prairie, convenant pour tout élevage. Prix demandé 70.000 fr. Libre de suite. S'adresser Cantogrel, agence Imm., 4, rue des Jardiniers, Cahors. (32.553).

André BOURRIERES
Artisan-Ebéniste
7 bis, **rue Saint-James, CAHORS**
Démobilisé
informe sa clientèle qu'il se tient, comme par le passé, à sa disposition pour tous travaux d'exécution, réparations ou transformations de meubles de tous styles. Fabrication soignée. Croquis sur demande (32.554).

CUISINIÈRE à vendre, état neuf. Mme Salgues, 12, rue Jean-de-Vayrac. (32.555).

URGENT, à saisir cause départ : **Fonds vins, primeurs, alimentation** et spécialités articles de cave, situé dans rue tèrs passagère. Loyer très modéré. Bail, petit prix, réelle occasion. Exclusivité: Indicateur Immobilier, 109, Bd Gambetta, Cahors. (32.557).

MONSIEUR, 30 ans, demande place, bureau, même avec petite manutention. Références. S'adresser : Robin Roger, 79, rue Nationale, Cahors. (32.558).

Joseph GIRARD, à Irigny (Rhône), recherche marraine guerre aspirant Jean Girard, *28 bis*, C. 8, Dépôt 81, Caserne K.R.I.E.W., Dijon (32.559).

PEINTRE EN BATIMENT
PAPIERS PEINTS
VITRERIE
A. NOUET
4, Place Saint-James, CAHORS
Glace pour Autos
Peinture cellulosique et synthétique
PEINTRE EN VOITURE

Bagnac-Larive
SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 2.250.000 FRANCS
Siège Social à Bagnac (Lot)

Convocation de l'Assemblée générale ordinaire

MM. les Actionnaires de la Société Bagnac-Larive sont convoqués à l'Assemblée générale ordinaire annuelle pour le 23 août 1940 aux Bureaux de la Société, 17, Allées Victor-Hugo, à 10 h. 30 du matin.

ORDRE DU JOUR :

1° Rapport du Conseil d'Administration ;
2° Rapport du Commissaire aux comptes ;
3° Approbation des rapports, du bilan et des comptes de l'exercice 1939 ;
4° Fixation du dividende ;
5° Nomination d'un ou plusieurs commissaires aux comptes pour l'exercice 1940 et fixation de leurs rémunérations ;
6° Renouvellement et nomination d'Administrateurs s'il y a lieu ;
7° Autorisations aux Administrateurs conformément à l'article 40 de la loi du 25 juillet 1867 ;
8° Quitus aux Administrateurs ;
9° Questions diverses.

MM. les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au Siège Social avant le 18 août 1940. Les récépissés de dépôt la place des titres eux-mêmes. dans les banques peuvent être déposés à

Pour le Conseil d'Administration :
L'Administrateur-Directeur,
M. GENY.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Feuilleton du « *Journal du Lot* ». 43

MAX DU VEUZIT

Rien qu'une nuit

Dans tous les cas, cette précision avait suffi à couper la rêverie morbide de Ruitz, où toutes les visions entrevues se peuplaient de drames et de papillons noirs.

Maintenant, il s'était ressaisi et en homme raisonnable, que les pires malheurs ont mûri, il recommença à envisager la situation avec calme.

— Je suis ravi d'avoir résisté au désir impulsif d'adresser la parole à Orane, résuma-t-il avec conviction. C'était une gaffe que je regretterais à présent. Je me rends compte que cette petite ne m'aurait pas accueilli avec plaisir. Quelle femme sensée ne préférerait pas un Dumoustier riche et bien établi à un aventurier de mon espèce ?... Pauvre de moi si j'ai pu en douter !...

Et orgueilleusement, il rendit grâce au Ciel d'avoir généreusement interposé entre sa femme et lui la barrière naturelle des grands buissons de roses, qui, d'un seul coup, semblaient l'avoir tant éloignée de lui...

⁂

Ruitz ne resta pas longtemps à Rieuval. Bien qu'il pût disposer de plusieurs jours, il rentra le soir même à Paris.

— Il ne faut pas que je sois tenté de brusquer les choses, s'était-il dit, après s'être rendu compte du milieu dans lequel vivait sa femme et de l'attirance que lui causait celle-ci. Soyons patient, le temps arrangera mes affaires. Pour le moment, je manque de confiance et je ne veux pas apparaître en quémandeur malheureux.

Peut-être, tout bonnement, redoutait-il de briser l'espoir qui sommeillait en lui. Qu'aurait-il fait, en effet, si, se présentant chez eux, les Le Cadreron avaient refusé de le recevoir ?... Il ne pouvait pas contraindre Orane, malgré eux et vraisemblablement malgré elle, à le suivre à Paris. Les temps sont passés où un mari s'adressait aux gendarmes pour amener chez lui l'épouse qui ne voulait plus le connaître.

Et plutôt que d'être obligé de couper les ponts entre lui et celle qui portait son nom, il préférait s'abstenir de faire valoir tout de suite ses droits de mari.

Cependant, depuis que le jeune homme avait revu sa femme, une sorte de mélancolie l'accablait. Ce grand garçon remuant et ordinairement prêt à rire était subitement devenu silencieux sans que rien parût expliquer ce changement inattendu.

Comme il n'était pas enclin à l'envie et à la jalousie, et que, d'autre part, il n'est pas dans la coutume qu'un époux trouve la mariée trop belle parce que celle-ci est riche, ce n'était certainement pas dans la situation de fortune de ses beaux-parents qu'il fallait rechercher la raison de son humeur chagrine.

La vérité, c'est que l'image d'Orane l'obsédait. Il ne pouvait pas admettre qu'étant sa femme, elle ne vécût pas auprès de lui. Cette pensée le rongeait, faisant naître en lui l'impérieux désir de la revoir. Tous ses sages projets, toutes ses belles résolutions, revenaient toujours à ce point délicat.

— Je suis son mari et je n'ai qu'à revendiquer mes droits d'époux. N'importe quel homme de bon sens se moquerait de moi et de mes hésitations. Je suis absolument ridicule !

Il se raillait, se traitait de lâche et ressentait une sorte d'humiliation à tant tergiverser.

C'est alors qu'il se sentit envahi par l'irrésistible besoin de retourner à Rieuval une nouvelle fois, pour essayer d'apercevoir encore Orane.

— Sans lui parler, naturellement. Je puis bien essayer de savoir comment elle vit... Il semble qu'elle cache son mariage d'Espagne ! Ce sont des choses dont je dois m'assurer. En même temps, je prendrai des vues photographiques du château. Si même, je pouvais saisir l'image d'Orane à son insu, ce serait amusant de posséder le portrait de ma femme sans qu'elle en sache rien.

Cette perspective de voyage lui rendit un peu de sa bonne humeur. Il se promit même de contourner le grand parc et d'essayer de voir de plus près l'habitation des Le Cadreron.

— Bien connaître ces gens, avant d'aller vers eux !... Ce n'est pas une mauvaise idée !... Peut-être sont-ils aussi sympathiques que leur fille, après tout !... C'est à s'assurer.

Il lui fut possible, quelques jours après, de reprendre la route de Touraine, et ce fut dans une sorte d'entrain maladif qu'il refit le voyage.

Ne se répétait-il pas qu'il réalisait un programme ? C'était moins humiliant pour lui que d'admettre qu'il retournait là-bas par besoin de revoir Orane !

Après avoir suivi une route différente de celle qu'il avait prise la première fois, il tomba sur la grille principale qui donnait accès au château.

L'habitation se dressait au bord de la route ; sa façade regardait le parc et, au delà de celui-ci, les coteaux de la Loire. Par derrière, toutes les fenêtres, grillées et fermées, donnaient sur la route. Elles semblaient éclairer des corridors, et il y avait des chances pour qu'on ne remarquât pas les allées et venues de Ruitz autour du château.

Comme il le désirait, le jeune Espagnol put donc aisément tourner plusieurs pellicules et prendre le château sous tous ses angles.

(*A suivre*).